

Lutte incendie - Florimont Gaumier

La commune devient site pilote du 1^{er} juin au 1^{er} juillet

Malgré le débroussaillage effectué par les habitants et les restrictions portant sur le brûlage des déchets verts (seule la période allant du 1^{er} octobre au 28 février est autorisée), il arrive malheureusement que des départs de feux surviennent! (incidents agricoles, etc...)



Notre commune a connu plusieurs départs de feux en 2022 et c'est une des raisons qui l'a rendue éligible pour recevoir à titre d'expérimentation, du 1^{er} juin au 1^{er} juillet une montgolfière en charge de la surveillance des collines Florimontoises et de l'extinction des feux de broussailles.

Cette opération « pilote » sera renouvelée et étendue à tout le Sarladais si elle rencontre le succès escompté!



Pompiers en action après un écobuage non contrôlé

La montgolfière sera visible au dessus de Florimont de 09h à 18h, tous les jours pendant 1 mois afin d'assurer une veille aérienne. Vous pourrez la voir décoller et se poser dans les prés situés le long de la route des 2 villages, à proximité du Ségala.



Montgolfière en pleine action avec son tuyau incendie qu'on aperçoit à droite de la nacelle